



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville qui aura lieu le 10 février 2025, les projets de règlements suivants seront adoptés :

Règlement 2025-04 - relatif au plan d'urbanisme de la ville de Danville

Règlement 2025-05 - sur le zonage de la ville de Danville

Règlement 2025-06 - relatif au lotissement de la ville de Danville

Règlement 2025-07 - sur la construction

Règlement 2025-08 - sur les permis et certificats

Règlement 2025-09 - sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Règlement 2025-10 – sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **mercredi 26 février 2025** à 18h00 à la salle du conseil située au 150 rue Water à Danville. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population. Ainsi, les différents projets de règlements cités plus haut visent à remplacer les anciens règlements pour les mettre à jour et répondre aux nouvelles orientations du plan d'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Un résumé du projet de règlement 2025-04 révisant le plan d'urbanisme est disponible pour consultation sur le site web de la Ville au www.danville.ca dans la section des projets de règlements. Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Certaines dispositions du projet de règlement d'urbanisme numéro 2025-05 concernant le règlement de zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets de règlement pourront être consultés à partir du 11 février 2025, sans frais, à l'hôtel de ville, situé au 150 rue Water à Danville aux heures normales d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet au www.danville.ca.

Donné à Danville, ce 5^e jour de février 2025.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA
Directrice générale et greffière



Résumé du projet de
règlement 2025-04

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, ainsi que publié dans le journal local en date du 5 février 2025 entre 8h et 16h30, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 5 février 2025.

La directrice générale et greffière,



Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA